

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 27 JUIN 2024

N° VILLE\_2024DL056

**Date de convocation** : 21 juin 2024

**Nombre de conseillers en exercice** : 33

**OBJET : PERSONNEL MUNICIPAL - MISE À JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS**

L'an deux mille vingt quatre, le vingt sept juin à 19:00 heures le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Alain VIOLLET.

Présents : Alain VIOLLET, Laurence MOULIN, Eddie BREVALLE, Véronique GIROMAGNY, Florent RIVOIRE, Dominique BABE, Claude COLIN, Christiane PUTHOD, Souade KACI, Michel MALTRAIT, Alain LEGRAS, Saliha MAKHLOUF-MEDJGAL, Yves MONTANGERAND, Christine NONY, Nathalie PUVILLAND, Vivien GATCHUESI FEGUENG, Thierry HAON, Marie THIOLAS, François DARTIGUES, Aurélie VILLENEUVE, Henry DUARTE, Mylène ROUCHOUSE - POUGET, Alexandre DIOT, Benoit ERACLAS, Sandra GAUSSUIN-PISKULA, Guillaume BOUCHARLAT, Lilian MORINON, Ghislaine ARCARO, Michel COMOLI

Excusés / pouvoirs : Eric MAILLET (donne pouvoir à François DARTIGUES), Nathalie RENE (donne pouvoir à Christiane PUTHOD), Christophe MALMAZET (donne pouvoir à Véronique GIROMAGNY)

Absents : Sylvie DOMER

Secrétaires de séance : Mylène ROUCHOUSE - POUGET, Sandra GAUSSUIN-PISKULA

Rapporteur : Michel MALTRAIT

**Vu** le Code Général de la Fonction Publique,

**Vu** le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

**Vu** les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

Le tableau des emplois recense l'ensemble des postes indispensables au bon fonctionnement du service public. Des mises à jour doivent être opérées au fur et à mesure des recrutements, mutations, ou évolutions suite à réussite de concours ou d'examens afin de respecter le principe de sincérité budgétaire.

Vu l'avis favorable de la commission municipale permanente du 17 juin 2024,

Aussi, suite à la réussite du concours de rédacteur territorial et dans la mesure où les postes occupés et les missions exercées par les personnels lauréats du concours correspondent au cadre d'emploi de rédacteur, **en conséquence, après en avoir délibéré, le conseil municipal :**

#### Ressources Humaines :

- **CRÉE** deux postes dans le cadre d'emploi des rédacteurs à temps complet (échelle indiciaire brute 389 - 707) ;
- **IMPUTE** la dépense relative à la rémunération au chapitre 012 fonction 020 compte 64111 du budget principal.

#### État Civil :

- **CRÉE** un poste dans le cadre d'emploi des rédacteurs à temps complet (échelle indiciaire brute 389 - 707) ;
- **IMPUTE** la dépense relative à la rémunération au chapitre 012 fonction 026 compte 64111 du budget principal.

#### Ressources Humaines

Pour faire suite à l'avis du Comité social territorial et afin de répondre aux besoins de la Direction des Ressources Humaines, il convient de

- **SUPPRIME** un poste au cadre d'emploi des adjoints administratifs à temps complet ( échelle indiciaire brute 367-558)
- **CRÉE** créer un poste au cadre d'emploi des adjoints administratifs à temps non complet 50 % ( échelle indiciaire brute 367-558)

#### Police municipale :

A ce jour, le tableau des effectifs du service de la police municipale comporte une distinction entre des postes de gardien brigadier et des postes de brigadier chef principal. Afin de fluidifier le recrutement et l'intégration de nouveaux agents de police municipal, le tableau des emploi prévoira désormais que les postes soient ouverts sur le cadre d'emploi des agents de police municipale. Ainsi, il est proposé :

- **SUPPRIME** les postes 3 postes de brigadier chef principal et les 4 postes de gardien brigadier ;
- **CRÉE** 7 postes au cadre d'emploi des agents de PM ( échelle indiciaire brute 368-597), cadre d'emploi regroupant le grade de gardien brigadier et celui de brigadier chef principal.

#### Centre culturel :

Suite aux départs en retraite à venir et afin de pouvoir réaliser un temps de transfert de connaissances et ainsi permettre la continuité de service, il est proposé :

- **CRÉE** un poste dans le cadre d'emploi des rédacteurs à temps complet (échelle indiciaire brute 389 - 707) ;
- **CRÉE** un poste dans le cadre d'attaché territorial à temps complet ( échelle indiciaire brute (échelle indiciaire 444 - 1015) ;
- **IMPUTE** la dépense relative à la rémunération au chapitre 012 fonction 30 compte 64311 du budget principal.

Il convient de préciser que les postes actuellement occupés par les agents prochainement en retraite seront supprimés lors d'un prochain conseil après effectivité de la mise en retraite.

#### Direction Éducation Jeunesse et Sports

Afin de répondre à un besoin de remplacement au sein de la Direction et permettre un recrutement à venir, il est proposé il est proposé au conseil municipal :

- **CRÉE** un poste dans le cadre d'emploi des attachés territoriaux à temps complet (échelle indiciaire 444 - 1015) ;
- **CRÉE** un poste dans le cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux à temps complet ( échelle indiciaire 389 – 707)
- **CRÉE** un poste dans le cadre d'emploi des animateurs territoriaux à temps complet ( échelle indiciaire 389 – 707)
- **IMPUTE** la dépense relative à la rémunération au chapitre 012 fonction 201 compte 64111 du budget principal.

Il convient de préciser qu'en fonction de l'effectivité du recrutement, le poste resté vacant sera supprimé ultérieurement.

#### Emploi

Afin de répondre au besoin de remplacement au sein du service emploi suite à une mobilité et de permettre un recrutement à venir, il est proposé au conseil municipal :

- **SUPPRIME** un poste du cadre d'emploi des attachés territoriaux à temps complet (échelle indiciaire 444 - 1015) ;
- **CRÉE** un poste dans le cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux à temps complet ( échelle indiciaire 389 – 707)
- **IMPUTE** la dépense relative à la rémunération au chapitre 012 fonction 428 compte 64111 du budget principal.

**Adopté à l'unanimité**

Les jour, mois, et an que dessus,  
au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme,

Envoyé en préfecture le 02/07/2024

Reçu en préfecture le 02/07/2024

Publié le



ID : 069-216902734-20240627-VILLE\_2024DL056-DE